REGLEMENT
LOZERE TRAIL 2025

I. GENERALITES

A. Acceptation

Le règlement est valable pour tous les coureurs, quelle que soit l'épreuve choisie. Il s'applique aussi à ses accompagnateurs.

Toute inscription à la compétition implique de fait l'acceptation express et sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet de la course. Il pourra également être soumis à des modifications à tout moment, la dernière version actualisée du règlement sera toujours disponible sur le site internet de la course.

B. Organisateurs

L'association Salta Bartas organise le Lozère Trail avec le soutien des communes de Chanac et Sainte-Enimie (Gorges du Tarn Causses), de la Communauté de Communes Aubrac-Lot-Causses-Tarn, de la Communautés de Communes Gorges-Causses-Cévennes, du Département de la Lozère et de la Région Occitanie.

C. Descriptif des épreuves

Le Lozère Trail est une épreuve de course à pied en pleine nature et moyenne montagne empruntant les sentiers, pistes et itinéraires de la Vallée du Lot, des Gorges du Tarn, du Causse Sauveterre et du Causse Méjean, en Lozère.

Les courses sont rendues difficiles par leurs profils, la technicité des sentiers parcourus ainsi que le milieu sauvage. La pratique du trail est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles. Il est entendu que chaque participant au Lozère Trail l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à l'événement.

Les épreuves suivantes sont proposées pendant l'événement :

Course	Distance	D+	Date départ	Horaire	Lieu départ
Ultra Lozère (solo ou duo)	110 km	5600 m	7 juin 2025 (étape 1) 8 juin 2025 (étape 2)	6h00 6h00	Sainte Enimie
Skyrace Gorges du Tarn	25 km	1900 m	7 juin 2025	10h00	Sainte Enimie
Lozère Trail 2 Rivières	52 km	2200 m	8 juin 2025	8h00	Sainte Enimie
Lozère Trail	27 km	1100 m	8 juin 2025	9h00	Chanac
Salta Bartas	13 km	620 m	8 juin 2025	9h30	Chanac

Les courses sont ouvertes aux coureurs et coureuses d'un âge minimum correspondant à la catégorie FFA Espoir, sauf la Salta Bartas qui est aussi autorisée à la catégorie Junior.

Seul le Lozère Trail 27km a un départ en vagues : la première à 9h00 pour les dossards 1 à 200, la seconde à 9h15 pour les dossards 201 à 400. Les autres courses ont un départ unique.

Le parcours sera balisé par un système de fléchage par fanions et panneaux directionnels, complétées par de la rubalise.

D. Cas particulier de la Skyrace Gorges du Tarn

La Skyrace Gorges du Tarn étant manche des Skyrunner World Series, le règlement de cette compétition s'applique aussi à l'épreuve et prévaut sur le présent règlement.

E. Randonnées

L'événement propose également deux parcours de randonnée de 10 km (300m d+ environ) et 20 km (700m d+ environ), organisés et balisés par une association partenaire du Lozère Trail.

Le départ des randonnées aura lieu depuis la Salle Polyvalente de Chanac, de 8h00 à 10h00 le dimanche 8 juin 2025. Les inscriptions sur place et le retrait des dossards ont lieu de 8h00 à 9h30 le même jour au même endroit.

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (pas de casse-croûte fourni par l'organisation, ni de ravitaillement sur le parcours). La réservation des repas accompagnateurs du dimanche midi est ouverte aux randonneurs.

F. Courses Enfants

L'événement propose également des courses enfants, organisées par l'Ecole de Trail de Chanac, qui ont lieu le samedi 7 juin 2025 dans l'après-midi à proximité de la Salle Polyvalente de Chanac.

Ces courses sont gratuites et ouvertes aux enfants de 6 à 15 ans, par catégories FFA.

Merci de vous référer à la page *Courses Enfants* sur le site du Lozère Trail pour connaitre tous les détails concernant les horaires des courses par catégorie, les inscriptions et les lieux.

II. Inscriptions

Les inscriptions aux épreuves de l'événement Lozère Trail se font en ligne sur la plateforme mise en place par l'organisation et dont le lien est disponible sur le site internet.

Les inscriptions sont ouvertes du 1er octobre 2024 à 12h00 au 30 mai 2025 à 23h59, sous réserve de places disponibles. Aucune épreuve n'est soumise à tirage au sort. Une liste d'attente pourra être ouverte à la discrétion de l'organisation, lorsqu'une épreuve affiche complet, notamment l'Ultra Lozère, la Skyrace Gorges du Tarn et le Lozère Trail 2 Rivières.

L'inscription n'est possible que sur une seule course, à l'exception de la skyrace qui peut être cumulée avec une des courses du dimanche : Lozère Trail 2 Rivières, Lozère Trail ou Salta Bartas.

A. Tarifs

Les tarifs s'entendent TTC et augmentent à la date du 15 janvier 2025.

Course	Tarif avant 15/01/25	Tarif après 15/01/25	Précision
Ultra Lozère solo	105 €	120 €	Repas d'arrivée compris (dimanche 12h00-19h00) Bivouac et navette en sus
Ultra Lozère duo	105 € par équipier	120 € par équipier	

Skyrace Gorges du Tarn	40 €	45 €	Repas d'arrivée compris
Lozère Trail 2 Rivières	55 €	60 €	Repas d'arrivée compris, navette en sus
Lozère Trail	37 €	40 €	Repas d'arrivée compris
Salta Bartas	15 €	15 €	Repas d'arrivée en sus

B. Jauges

Le Lozère Trail accepte les nombres de participants maximum à l'inscription, comme suit :

Course	Participants
Ultra Lozère solo	300 coureurs
Ultra Lozère duo	50 équipes
Skyrace Gorges du Tarn	400 coureurs
Lozère Trail 2 rivières	400 coureurs
Lozère Trail	400 coureurs
Salta Bartas	300 coureurs

Parmi ces jauges, un certain nombre d'invitations est à la discrétion de l'organisation.

C. Conditions de participation

Afin de participer, il est indispensable :

- d'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- d'avoir acquis, préalablement à la course, une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, et notamment :
- de savoir affronter sans aide extérieure des conditions climatiques pouvant être très difficiles (fortes chaleurs, pluie abondante, etc.)
- de savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures…
- d'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- d'être pleinement conscient que pour une telle activité de pleine nature la sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.

Pour valider son inscription le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription rempli en ligne avec l'acceptation du présent règlement.
- Le paiement.
- L'attestation du PPS ou la copie sa licence en cours et conforme.

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, ayant plus de 20 ans révolus le jour de la course (catégories espoir à vétéran 4), licenciée ou non. Les classements se feront selon les anciennes classifications FFA.

- Vétéran 4 : 64 ans et plus
- Vétéran 3 : de 55 à 64 ans
- Vétéran 2 : de 45 à 54 ans
- Vétéran 1 : de 35 à 44 ans
- Sénior : de 22 à 34 ans
- Espoir : de 20 à 21 ans

- Junior : de 18 à 19 ans (uniquement sur la Salta Bartas)

D. Licences et certificats médicaux

Pour compléter son inscription, le coureur peut présenter une licence FFA ou FFTri, ou le « Pass Courir » valable la saison en cours.

Les autres licences ne sont pas valables.

Dans le cas où le participant ne serait pas licencié FFA ou FFTri, il doit satisfaire au Parcours Prévention Santé et fournir son attestation à l'organisation.

> *Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son Parcours Prévention Santé (PPS), dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique.*
>
> *Pour ceci, pour son inscription à l'épreuve, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo). Au terme du PPS, le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours.*
>
> *Le participant licencié, qui a déjà eu à suivre le Parcours Prévention Santé pour sa prise de licence, sera de fait exempté de ces modalités PPS avant chaque course, comme cela était déjà le cas par le passé avec le système du certificat médical.*
>
> *Les non licenciés mineurs doivent, eux, toujours passer par la case d'un questionnaire spécifique (et la fourniture d'un certificat médical, le cas échéant) pour s'inscrire à une course running conformément à la loi.*

La copie de la licence ou l'attestation PPS doit être fournie au plus tard lors du retrait des dossards.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ou devront se connecter dans les 3 mois précédent la compétition sur la plateforme web dédiée : pps.athle.fr afin d'établir son attestation PPS.

E. Annulation

L'inscription est ferme est définitive.

L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement ; seules les personnes ayant souscrit l'assurance-annulation lors de l'inscription (Cf. Options et tarifs, ci-après) peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance.

Les demandes d'annulation devront être adressées par mail à l'adresse lozeretrail48@hotmail.fr accompagnées d'un justificatif.

Causes d'annulation possibles :

- accident, maladie empêchant la participation (certificat médical nécessaire),
- décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré,
- pour toute autre raison, merci de nous adresser un mail.

Montant des remboursements (les dates s'entendent au jour et à l'heure de l'envoi du mail contenant le justificatif) :

- jusqu'au 14 avril à 23h59, remboursement de 100%, moins 10% de frais de dossier
- entre le 15 avril et le 14 mai à 23h59, remboursement de 50%
- à partir du 15 mai, plus de remboursement possible.

En cas d'annulation par l'organisation : Quelle qu'en soit la raison, un éventuel remboursement sera calculé à hauteur des frais déjà engagés à la date de l'annulation par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé.

Nous rappelons que tout événement en extérieur peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

F. Changement d'épreuve

Il est possible d'effectuer un changement de format, sous plusieurs conditions :

- Avant le 15 mai,
- S'il reste des places disponibles pour le format souhaité.

Le changement de course se fera uniquement suite à une validation de l'organisation.

G. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf accord avec organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Tout participant disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

H. Options et tarifs des options

Toutes les options sont disponibles et modifiables directement dans votre espace coureur jusqu'au 1er juin 2025 23H59. Passée cette date, vous devrez vous rendre sur place pour pouvoir en bénéficier, dans la limite des options et places restantes.

Les tarifs s'entendent TTC.

Option	Tarif	Détails
Navette Chanac > Sainte-Enimie	10 €	Nouveau cimetière de Chanac (500 m de la Salle Polyvalente) Samedi 5h00 pour l'Ultra Lozère Dimanche 7h00 pour le Lozère Trail 2 Rivières
Bivouac Ultra Lozère coureur	40 €	Centre de Pleine Nature de Sainte Enimie 190 places max. (coureurs et accompagnateurs confondus)

Option	Tarif	Détails
		Repas compris (diner du samedi, petit déjeuner du dimanche)
Bivouac Ultra Lozère accompagnateur	50 €	Centre de Pleine Nature de Sainte Enimie 190 places max. coureurs et accompagnateurs confondus Repas compris (diner du samedi, petit déjeuner du dimanche)
Repas samedi soir Ultra Lozère accompagnateur adulte	15 €	Centre de Pleine Nature de Sainte Enimie Coureurs de l'Ultra Lozère non-inscrits au bivouac et accompagnateurs de l'Ultra Lozère
Repas samedi soir Ultra Lozère accompagnateur enfant <12 ans	7 €	Centre de Pleine Nature de Sainte Enimie Accompagnateurs de l'Ultra Lozère
Repas samedi midi Skyrace accompagnateur adulte	15 €	Salle des fêtes de Sainte Enimie Accompagnateurs de la Skyrace
Repas samedi midi Skyrace accompagnateur enfant <12 ans	7 €	Salle des fêtes de Sainte Enimie Accompagnateurs de la Skyrace
Repas dimanche midi accompagnateur adulte	15 €	Salle des fêtes de Chanac Accompagnateurs de toutes les épreuves et coureurs de la Salta Bartas
Repas dimanche midi accompagnateur enfant <12 ans	7 €	Salle des fêtes de Chanac Accompagnateurs de toutes les épreuves
Soirée dimanche soir	22 €	Salle des fêtes de Chanac 200 places maximum Repas et soirée festive
Option annulation Ultra Lozère Lozère Trail 2 Rivières	10 €	Cf. paragraphe *Annulations*
Option annulation Skyrace Gorges du Tarn / Lozère Trail / Salta Bartas	7 €	Cf. paragraphe *Annulations*

Il n'y a pas de pasta party ou de repas proposé par l'organisation le samedi soir pour les coureurs des courses prenant le départ le dimanche matin (Lozère Trail 2 Rivières, Lozère Trail, Salta Bartas).

Navettes

Un système de navette est proposé pour les 2 formats partant de Sainte Enimie et arrivant à Chanac : Ultra Lozère et Lozère Trail 2 Rivières. Aucune navette ne sera proposée après la course. Les navettes sont à réserver lors du processus d'inscription à la course.

Les navettes partiront le matin du départ de la course de Chanac en direction de Sainte Enimie.

Pour connaître les horaires et lieux de départ des navettes : référez-vous sur les pages des épreuves sur le site internet.

Elle n'est pas incluse dans votre inscription et nécessitera un paiement lors de l'inscription.

Un ticket vous sera donné à la remise des dossards. Présentez-le lors de la montée dans le bus.

Nous ne pouvons vous garantir la disponibilité d'une place le jour du retrait des dossards si vous n'avez pas réglé la navette auparavant lors de votre inscription (date limite 1er juin 23h59).

Bivouac (coureurs et accompagnateurs)

Le bivouac accueille les coureurs de l'Ultra Lozère entre les deux étapes, dans la nuit du samedi à dimanche. Il comprend l'hébergement en tente et sur lit de camp (se munir d'un duvet), le repas du samedi soir et le petit déjeuner du dimanche matin, l'accès à l'espace balnéothérapie du site et à

l’espace de massage prévu par l’organisation. L’option bivouac est également disponible pour les accompagnateurs du participant.

Le bivouac n’est pas inclus dans votre inscription et nécessitera un paiement lors de l’inscription. Le nombre de places étant limité, il est fortement conseillé de réserver le bivouac lors du processus d’inscription en ligne à l’épreuve. Sous réserve de disponibilité, les places restantes seront vendues lors du retrait des dossards à Chanac le vendredi soir, veille du départ.

Le bivouac accueille les participants et leurs éventuels accompagnateurs ayant réservé l’option le samedi à partir de 14h00. Des navettes vous emmèneront de la gravière de Sainte Enimie (arrivée de la première étape) au Centre de Pleine Nature, lieu de bivouac. Le repas du bivouac sera servi à partir de 19h00. Le petit déjeuner sera servi à partir de 5h00 le dimanche matin.

Un ticket vous sera donné à la remise des dossards. Présentez-le lors de votre arrivée au bivouac.

L’organisation se charge d’acheminer votre sac bivouac (uniquement possible pour les coureurs, service non ouvert aux accompagnateurs) :

- Le samedi depuis le site de Chanac (montée dans la navette) jusqu’au site de bivouac, le retrait des sacs se fera à votre arrivée sur site.
- Le dimanche du site de bivouac jusqu’au site d’arrivée, le retrait des sacs se fera à proximité du ravitaillement d’arrivée.

Le départ de la seconde étape est donné depuis le lieu du bivouac le dimanche matin à 6h00.

Repas supplémentaires/accompagnateurs, Bivouac accompagnateur

Les repas d’arrivée de l’événement Lozère Trail sont aussi ouverts aux accompagnateurs.

Le repas d’arrivée du dimanche midi est aussi disponible à la réservation pour les coureurs de la Salta Bartas, pour qui celui-ci n’est pas compris dans l’inscription.

Les repas d’arrivée auront lieu :

- Pour la Skyrace : le samedi de 13h00 à 18h00 à la salle des fêtes de Sainte Enimie.
- Pour toutes les courses sauf la Skyrace : le dimanche de 12h00 à 19h00 à la salle polyvalente de Chanac.

La réservation se fait lors du processus d’inscription en ligne. La réservation de repas supplémentaires est possible lors du retrait des dossards, sous réserve de disponibilités.

Un ticket vous sera donné à la remise des dossards. Présentez-le lors de votre arrivée au repas.

Soirée des Bénévoles (dimanche soir)

A partir de 20h00 le dimanche soir, les bénévoles se retrouvent pour un repas suivi d’une soirée festive et musicale à la Salle Polyvalente de Chanac. Cette soirée est ouverte aux participants du Lozère Trail et leurs accompagnateurs, sous réserve de places disponibles.

La participation à la soirée n’est pas incluse dans votre inscription et nécessitera un paiement lors de l’inscription.

La réservation se fait lors du processus d’inscription en ligne. Le nombre de places étant limitées à 200 personnes (en dehors des bénévoles et membres de l’organisation), il est fortement conseillé de réserver vos repas lors du processus d’inscription. La réservation de places supplémentaires pour la soirée est possible lors du retrait des dossards, sous réserve de disponibilités.

Un ticket vous sera donné à la remise des dossards. Présentez-le lors de votre arrivée à la soirée. L’entrée à la soirée se fera uniquement sur présentation du ticket.

I. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait sur place.

L'organisation se réserve le droit de ne pas remettre le dossard au participant qui ne serait pas en mesure de fournir l'intégralité des pièces nécessaires à la complétude de son dossier d'inscription.

Il est possible de récupérer le dossard d'un proche si son dossier est complet, et sur présentation de la pièce d'identité de la personne concernée.

Aucun envoi de dossard n'est possible.

Les jours, horaires et lieux de retrait des dossards sont les suivants. Les lieux désignés s'entendent à la Salle Polyvalente de Chanac et la Salle des Fêtes de Sainte Enimie.

Jour	Vendredi 06/07		Samedi 07/07			Dimanche 08/07
Horaires	16h30 - 20h00	16h00 - 18h00	4h30 - 4h45	7h00 - 9h30	14h30 - 19h00	6h30 - 9h00
Lieux	Chanac	Sainte Enimie	Chanac	Sainte Enimie	Chanac	Chanac
Ultra Lozère	•		•			
Skyrace Gorges du Tarn		•		•		
Lozère Trail 2 Rivières					•	•
Lozère Trail					•	•
Salta Bartas					•	•

Il n'y a pas de remise de dossards à Sainte Enimie pour l'Ultra Lozère et le Lozère Trail 2 Rivières. Il n'y a pas non plus de remise de dossards à Chanac pour la Skyrace Gorges du Tarn.

Ces jours et horaires sont sujets à modification par l'organisation, veuillez vous référer à ceux mentionnés sur le site Internet du Lozère Trail (page Programme ou page de l'Epreuve)

III. INFORMATIONS ET CONSIGNES DE COURSE

A. Course en semi-autosuffisance

Les coureurs sont en semi-autosuffisance. Vous ne devez pas compter uniquement sur les ravitaillements.

Les ravitaillements de coureurs par leurs accompagnateurs doivent se faire sur le lieu des ravitaillements. Pour les coureurs élites de la skyrace, cette zone s'étend à une zone de 50 m avant et 50 m après le lieu de ravitaillement, le long de l'itinéraire balisé.

Les ravitaillements sauvages de coureurs par leurs accompagnateurs sont interdits en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet par les organisateurs et justifieront la disqualification du participant.

Les sections les plus longues durent parfois plus de 3h00 pour les participants les plus lents. Il est donc obligatoire de se munir tout au long de la course d'une réserve alimentaire et de boisson suffisante pour rallier 2 points de ravitaillements.

Du fait de la géologie des lieux, les espaces naturels traversés par la course possèdent très peu de sources et torrents.

B. Dossard

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Il est équipé d'une puce permettant d'être scanné en différents points de la course.

Le dossard doit être visible en totalité et en permanence.

Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Les dossards sont nominatifs. Il est interdit de courir avec un dossard d'une tierce personne

C. Assistance et pacer

L'assistance n'est autorisée que sur les zones de ravitaillements. Il est interdit de porter assistance en dehors des zones de ravitaillement.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

Les assistants s'engagent à :

- Respecter le milieu naturel dans lequel la course évolue
- Respecter les bénévoles qui sont présents pour la sécurité et le bon déroulement de la course
- Respecter le matériel disposé pour la sécurité et le bon déroulement de la course, y compris le balisage
- Venir en aide à tout concurrent en difficulté
- Respecter les zones de parking mises en place par l'organisation
- Aux alentours des ravitaillement, se garer de manière à ne pas gêner le passage des autres véhicules, notamment les véhicules de secours. Des préconisations de parking sont indiquées dans le Road Book Accompagnateur.
- Rouler tranquillement vers les autres points de passage des coureurs et utiliser les itinéraires indiqués par l'organisation dans le Road Book Accompagnateur.

Tout pacer est interdit sur le parcours, à pied ou à vélo.

D. Equipement obligatoire

Vous devez être en possession du matériel obligatoire tout au long de la course. Des contrôles inopinés par les bénévoles pourront avoir lieu à n'importe quel moment de la course. Certains dossards seront tirés au sort pour être contrôlés lors de l'accès au sas de départ.

Précision sur les bâtons

Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours. Le participant s'engage à porter les bâtons sur lui dès le départ et jusqu'à l'arrivée. Il est formellement interdit de confier ou recevoir des bâtons de la part de son assistance en course, même sur les lieux de ravitaillement.

Ultra Lozère

- Réserve d'eau d'1,5 L et réserve énergétique pour tout le parcours.
- Récipient pour boire, car il n'y a pas de gobelets sur les ravitaillements.
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques
- Sifflet et couverture de survie entière.
- Veste étanche avec capuche.

- Téléphone Portable chargé et allumé.

Skyrace Gorges du Tarn

- Réserve d'eau de 0,5 L min. et réserve énergétique pour tout le parcours.
- Récipient pour boire, car il n'y a pas de gobelets sur les ravitaillements
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques
- Téléphone Portable.
- Sifflet et couverture de survie entière recommandés.

Lozère Trail 2 Rivières

- Réserve d'eau de 1,0 L et réserve énergétique pour tout le parcours.
- Récipient pour boire, car il n'y a pas de gobelets sur les ravitaillements
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques
- Téléphone Portable.
- Sifflet et couverture de survie entière recommandés.

Lozère Trail

- Réserve d'eau de 0.5 L.
- Réserve énergétique pour tout le parcours.
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques
- Téléphone Portable.
- Sifflet et couverture de survie recommandés.

La Salta Bartas

- Réserve d'eau et téléphone portable recommandés.

Equipement supplémentaire conseillé

- Une veste de pluie en cas de prévision pluvieuse
- Une bande élastique de façon à faire un bandage (100 x 6 cm)
- De la crème anti-frottement
- De la crème solaire
- Un chapeau
- Des lunettes de soleil

Sacs d'allègement

Il n'y a pas de sac d'allégement en course.

E. Balisage et suivi des itinéraires

Les itinéraires de chaque épreuve sont signalés par des fanions de couleur orange, suspendus ou sur un piquet, ainsi que par des panneaux directionnels jaunes. Des languettes phosphorescentes sont ajoutées à ces fanions oranges pour les parties que les coureurs sont amenés à parcourir de nuit.

Une rubalise de couleur rouge et blanc, ou de toute autre couleur telle qu'indiquée lors du briefing de départ, pourra compléter les fanions orange en vue d'assurer la sécurité des coureurs et le bon déroulement de l'épreuve.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper et ne pas jeter vos détritus. Couper un sentier provoque une érosion dommageable du site et pourra justifier une pénalité horaire voire une disqualification.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Tous les concurrents doivent obligatoirement passer à tous les points de contrôle électronique et aux différents ravitaillements.

Tout participant ayant été trouvé en train de retirer une balise, même pour l'emmener en souvenir, se verra automatiquement disqualifié de la course.

F. Barrières horaires

Les barrières horaires s'entendent à la sortie du ravitaillement.

Tous les coureurs se présentant à ces PC après les horaires indiqués ci-dessous seront automatiquement et définitivement mis hors-course par les organisateurs.

Epreuve	Ravitaillement	Distance parcourue	Temps de course	Horaires
Ultra Lozère solo/duo	J1 – Blajoux	27,5 km	6h00	12h00
	J1 – Castelbouc	43,0 km	9h30	15h30
	J2 – Cabrunas	21,0 km	6h00	12h00
	J2 – Champerboux	39,0 km	9h00	15h00
Skyrace Gorges du Tarn	Prades	12,0 km	2h30	12h30
	Castelbouc	16,0 km	5h30	15h30
Lozère Trail 2 rivières	Cabrunas	20,0 km	4h30	12h00
	Champerboux	38,0 km	7h00	15h00
Lozère Trail	Les Salelles	14,5 km	3h00	12h00
Salta Bartas	Pas de barrière horaire			

Les distances parcourues sont ici données approximativement et peuvent varier de quelques centaines de mètres.

En cas de mise hors-course du participant par l'organisation du fait des barrières horaires, des navettes seront mises à disposition des participants pour rejoindre le site d'arrivée de la course.

Au-delà de ces délais, si un coureur souhaiter continuer sur le parcours, il ne le pourra pas, car le serre-file débalise l'itinéraire. L'organisation décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient découler du choix d'un participant de poursuivre son cheminement sur l'itinéraire de l'épreuve malgré la mise hors-course.

G. Abandons

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard.

Modalités d’abandon par souhait du concurrent : l’organisation rapatrie les concurrents ayant abandonné, uniquement à partir des zones de ravitaillements disposés sur les différentes courses.

- Ultra Lozère J1 : Ravitaillements de Prades, de Blajoux et de Castelbouc
- Ultra Lozère J2 : Ravitaillements d’Anilhac, de Cabrunas et de Champerboux
- Sky Race Gorges du Tarn : Ravitaillements de Prades et de Castelbouc
- Lozère Trail 2 Rivières 52 km : Ravitaillements d’Anilhac, de Cabrunas et de Champerboux
- Lozère Trail 25 km : Ravitaillements des Salelles et de la Piste du Sabatier
- Salta Bartas : Ravitaillement de la piste du Sabatier

Tout abandon en dehors de ces zones (hors cas médical) ne sera pas pris en charge par l’organisation. Les concurrents souhaitant abandonner devront impérativement rallier un de ses points de ravitaillement afin d’être ramenés par l’organisation au village d’arrivée (soit Sainte Enimie, soit Chanac) en fonction du jour de la course.

Attention : En cas d'abandon, et de rencontre avec le serre-file, celui-ci invalide le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation. Lors d’un abandon (course en solo ou en duo), le coureur doit impérativement remettre son dossard à l'équipe de ravitaillement afin que celui- ci puisse être ramené au village d'arrivée, soit Sainte Enimie, soit Chanac.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.

Cas de l’abandon d’un des équipiers du Lozère Trail 2 Rivières

La course en duo se fait d'un bout à l'autre. L'abandon de l'un des coéquipiers entraine automatiquement l'abandon de l'autre.

Cas de l’abandon de l’Ultra Lozère lors de la première étape

Tout participant de l’Ultra Lozère abandonnant lors de la première journée de l’épreuve ne pourra pas prendre le départ de la seconde journée et ne sera pas classé parmi les coureurs de l’Ultra Lozère.

Le participant ayant abandonné lors de la première journée mais ayant souscrit à l’option bivouac conservera cette option et pourra profiter des installations et services proposés dans le cadre du bivouac.

A la discrétion de l’organisation et sous réserve de dossard disponible, il pourra néanmoins prendre le départ du Lozère Trail 2 Rivières et sera classé parmi les coureurs de cette épreuve, à condition de franchir la ligne d’arrivée.

H. Gestion des déchets en course

Des poubelles de tri sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tout rejet de déchet en pleine nature pourra justifier une disqualification.

I. Disqualification

Les organisateurs et bénévoles présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect, selon les règles suivantes.

Une disqualification automatique s'applique dans les cas suivants :

- Non présentation ou refus du passage dans le sas de départ pour activer la puce électronique
- Non-respect du règlement
- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent et ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation ou coureur)
- Non-respect des personnes (organisation ou coureur) de la part des accompagnateurs du concurrent, y compris la consommation de cigarettes sur les ravitaillements
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...)
- Absence de la puce électronique
- Absence de passage à un point de contrôle
- Absence du matériel obligatoire (contrôle inopiné)
- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste
- Refus d'un contrôle anti-dopage
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite
- Assistance en dehors des points de ravitaillements
- Présence d’un coureur ou cycliste pacer à ses côtés

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par les organisateurs.

Cas de la coupe de sentier

Comme indiqué plus haut, si l’organisation observe qu’un participant a coupé un sentier, volontairement ou involontairement, elle appliquera une pénalité proportionnelle à la distance évitée, d’un minimum de 15 min, et pouvant aller jusqu’à la disqualification.

J. Résultats et récompenses

Les classements seront disponibles sur le site Internet de l’événement, dans les 48h après la clôture de l’édition.

Pas de cumul, un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu’une récompense pour le titre le plus prestigieux, sauf dans le cas du Trophée de la Montagne proposé dans le cadre de la Skyrace.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Dotations de l’Ultra Lozère, Le Lozère Trail 2 Rivières, le Lozère Trail

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes seront récompensés ainsi les premiers hommes et femmes hors scratch des anciennes catégories ES-SE-V1-V2.

Dotations de la Skyrace Gorges du Tarn

Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes seront récompensés ainsi que les 3 premiers U23, H et F. exclusivement sur cette course, il n’y aura pas de classement par catégorie.

Des primes seront distribuées aux 10 premiers hommes et 10 premières femmes au classement au scratch, toutes catégories confondues, de la Sky Race Gorges du Tarn.

- 1er homme, 1ère femme : 1 000 € chacun
- 2e homme, 2e femme : 600 € chacun
- 3e homme, 3e femme : 400€ chacun
- 4e homme, 4e femme : 300 € chacun
- 5e-homme, 5e femme : 200 € chacun
- 6e homme ; 6e femme : 100€ chacun
- 7e homme ; 7e femme : 100€ chacun
- 8e homme ; 8e femme : 100€ chacun
- 9e homme ; 9e femme : 100€ chacun
- 10e homme ; 10e femme : 100€ chacun

Trophée de la Montagne : Une dotation en produits du terroir sera attribuée aux meilleurs grimpeurs homme et femme au sommet de la montée de Boissets de la Skyrace Gorges du Tarn. Cette dotation concerne le premier homme et la première femme au sommet, et qui aura fini l'intégralité de la course.

Dotations de la Salta Bartas

Sur la Salta Bartas les 3 premiers hommes et femmes et le premier homme et femme de chaque ancienne catégorie seront récompensés.

K. Antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

En cas de refus ou l'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

IV. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Rappel aux participants et accompagnateurs : « Vous êtes les premiers garants de votre sécurité en respectant les consignes (matériels obligatoires, les points de contrôles obligatoires, l'aides aux concurrents en difficulté, …).

Le dossard de la course comporte un N° d'appel PC course pour les secours. Il doit être porté de façon intégrale (pas de pliage ou de découpage).

A. Système et procédure de secours

L'organisation prévoit un système complet de prise en charge de votre sécurité. Néanmoins aucun système n'est valable à 100%. Nous avons prévu pour votre sécurité des signaleurs bénévoles tout au long du parcours, des unités de secours mobiles sur des postes nécessitant une attention particulière ainsi que des unités de secours fixes sur des postes avancés sur le parcours permettant le rapatriement.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé ou témoin d'un accident de faire appel aux secours. Pour cela il dispose de plusieurs moyens :

- en se présentant à un poste de secours,
- en appelant le PC course (numéro communiqué sur le dossard),

- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes sur avis médical et les médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

B. Cheminement en cas de conditions météo dangereuse

Les bénévoles en poste peuvent vous contraindre à évoluer par petit groupe si votre état de fatigue l'impose ou pour toute autre raison (météo, brouillard etc..). Ainsi il peut vous être demandé d'attendre un ou plusieurs concurrents afin de rester en groupe.

C. Troupeaux et patous

Les espaces pastoraux des Causses Sauveterre et Méjean sont en partie fréquentés par des troupeaux de moutons, potentiellement gardés par des patous.

L'organisation a prévenu les agriculteurs locaux afin d'éloigner les troupeaux de l'itinéraire emprunté le week-end de la course. Néanmoins, si vous êtes amené à croiser un patou, les recommandations sont simples :

- Arrêtez de courir
- Restez debout, donnez-lui le temps de vous identifier
- Ne pas tenter de l'effrayer ni de l'éloigner avec vos bâtons
- Continuer à avancer sur le chemin calmement
- Appelez le PC course ou signalez sa présence au premier bénévole croisé.

Soyez respectueux du travail des agriculteurs, ralentissez pour ne pas effrayer les animaux et pour votre sécurité. Ne traversez pas non plus les espaces mis en culture.

V. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

A. Modification et/ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, fort risque orageux...) le départ peut être reporté. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

En cas d'annulation par l'organisation : Quelle qu'en soit la raison, un éventuel remboursement sera calculé à hauteur des frais déjà engagés à la date de l'annulation par l'association, ceci afin d'assurer sa pérennité jusqu'à l'édition suivante.

En cas de modifications de tracé/parcours/heure ou jour de départ, aucun remboursement ne sera proposé.

Nous rappelons que tout événement en pleine nature peut être soumis à de nombreux aléas contraignant une modification des parcours originaux, voire à son annulation pour la sécurité des participants, de ses bénévoles et plus généralement de l'ensemble des personnes engagées.

B. Assurances

Responsabilité civile

Conformément à l'article L.321-1 du code du sport, l'organisateur a souscrit pour la manifestation des garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés salariés ou bénévoles et celle des participants, pour la durée de l'événement. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Les licenciés FFA ou FFTri bénéficient de garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle.

Décharge

Chaque coureur déclare :

- S'engager à avoir avec soi la totalité du matériel obligatoire pendant toute la durée de la course et décharger l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou malaise lié à l'absence du matériel obligatoire prévu ;
- Avoir pris connaissance de la liste du matériel obligatoire présente dans le règlement ;
- Accepter les contrôles du matériel obligatoire qui pourront être effectués à n'importe quel moment de la course et être pleinement conscient que l'absence d'un seul élément du matériel obligatoire prévu pour la course peut entraîner une disqualification et déclare accepter le jugement sans appel des membres de l'organisation chargés du contrôle ;
- Décharger l'organisation Lozère Trail et l'Association Salta Bartas, ainsi que le directeur de compétition, de toute responsabilité concernant les dommages aux biens ou aux personnes, y compris les accidents corporels et/ou la mort ;
- Assumer toute la responsabilité concernant les dommages qu'il pourrait provoquer à des tiers ou aux biens appartenant à des tiers.

C. Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agrées pour l'utilisation faite de son image.

En participant à la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ainsi que ses ayants droit (tels que partenaires, sponsors, médias) à utiliser ou reproduire son image, son nom, ou sa prestation, captés lors de l'événement sous forme de photographies, vidéos ou tout autre support, pour une durée illimitée, à des fins de promotion, de communication ou de marketing de l'événement, sur tous supports et dans le monde entier, sans que cela ne donne droit à une rémunération ou à une compensation quelconque.

Lozère Trail est une marque légalement déposée. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

Aucune vente de photo de l'événement du Lozère Trail ne pourra être faite sans l'accord du directeur de course.

D. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, les informations personnelles recueillies lors de l'inscription à la course sont nécessaires à l'organisation et à la gestion de l'événement. Elles sont strictement destinées à l'usage de l'organisateur et ne seront en aucun cas transmises à des tiers sans le consentement préalable des participants, sauf obligation légale.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données le concernant, ainsi qu'un droit de limitation et d'opposition au traitement de ses données. Pour exercer ces droits, il suffit d'envoyer une demande écrite à l'adresse suivante : lozeretrail48@hotmail.fr.

Les données seront conservées pour une durée limitée correspondant à la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sauf en cas d'obligations légales contraires.